



Procès-verbal de la 1ere assemblée spéciale de l'année 2020 du conseil d'administration du Conseil de quartier Saint-Roch, tenue le jeudi 18 juin 2020, à 19h.

PRÉSENCES

Mmes	Véronique Chabot	Présidente (2021)
	Lise Côté Comeau	Trésorière (2020)
	Michèle Dumas-Paradis	Secrétaire (2020)
	Frédérique Lavoie	Administratrice (2021)
MM.	Pierre Maheux	Administrateur (2021)
	Philippe Morissette	Administrateur (2021)

AUTRES PRÉSENCES

Mme	Odile Rochon	Secrétaire de rédaction
MM.	Pierre-Luc Lachance	Conseiller municipal (membre non-votant)
	Daniel Leclerc	Ville de Québec, conseiller en consultations publiques

ORDRE DU JOUR

- 20-01-1 Adoption de l'ordre du jour**
- 20-01-2 Adoption du procès-verbal de mai 2020 et date de la prochaine assemblée**
- 20-01-3 Demande de budget d'initiative 1 – jardin**
- 20-01-4 Demande de budget d'initiative 2 – sécurité école**
- 20-01-5 Résolution d'appui pour création d'un parc de proximité**
- 20-01-6 Dépôt des suggestions de rues piétonnes**

Note : La rencontre du 25 juin 2020 a été devancée au 18 juin 2020 afin de déposer dans les délais minimaux les projets d'initiative de l'été 2020. Les administrateurs ont discuté de cette possibilité lors de leur rencontre de travail le 16 juin, et ils ont tous reçu la convocation le 17 juin.

20-01-1 Adoption de l'ordre du jour

RÉSOLUTION CA20-01-28

SUR PROPOSITION DE Mme Véronique Chabot DÛMENT APPUYÉE PAR M. Philippe Morissette, IL EST RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour de la première assemblée spéciale du conseil de quartier de 2020 du Conseil de quartier Saint-Roch.

Adopté.

20-01-2 Adoption du procès-verbal de mai et date de la prochaine assemblée

RÉSOLUTION CA20-01-29

SUR PROPOSITION DE Mme Véronique Chabot DÛMENT APPUYÉE PAR M. Pierre Maheux, IL EST RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration du Conseil de quartier Saint-Roch qui a eu lieu le 21 mai 2020.

Adopté.

Résolution CA20-01-30

SUR PROPOSITION DE M. Pierre Maheux DÛMENT APPUYÉ PAR Mme Michèle Dumas-Paradis, IL EST RÉSOLU QUE le Conseil de quartier Saint-Roch paie à Mme Odile Rochon un montant de 90 dollars pour la rédaction du procès-verbal du 21 mai 2020.

Adopté.

Résolution CA20-01-31

SUR PROPOSITION DE M. Pierre Maheux DÛMENT APPUYÉ PAR Mme Frédérique Lavoie, IL EST RÉSOLU QUE le Conseil de quartier Saint-Roch paie à Mme Véronique Chabot un montant de 23,54 dollars pour l'achat d'écouteurs avec micro pour faciliter à deux personnes du C.A. de participer aux assemblées par vidéoconférence.

Adopté.

La date de la prochaine assemblée du Conseil de quartier Saint-Roch (CQSR) est le 24 septembre 2020. D'ici là, les administrateurs demeurent disponibles pour travailler sur certains enjeux du quartier. La présence des administrateurs pourrait être requise pour une réunion en lien avec des changements à apporter au Programme particulier d'urbanisme (PPU) de Saint-Roch, le 27 août 2020. Ils sont priés de se manifester s'ils pensent être absents. Des changements pourraient être requis au PPU en lien avec le déménagement de la Clinique SABSA. Il est également nécessaire de régulariser le nombre de bars sur la rue Saint-Joseph.

20-01-3 Demande de budget d'initiative 1 - jardin

Un citoyen du quartier, M. Desmarais, présente son projet d'initiation au jardinage, lequel s'inscrit dans un plus grand projet (qui inclut le jardin pédagogique à l'école des Berges). M. Desmarais sollicite un financement pour pouvoir faire une initiation au jardinage incluant une composante mobile de démarrage donnée aux participants. Ces composantes sont des bacs mobiles adaptés avec des lumières pour jardiner en toute saison et incluent des semences pour démarrer. La formation est offerte en collaboration avec Mme Jardine. Le projet se terminera avec une dégustation. Un suivi complet est prévu pour la première année.

Le coût du projet est de 2500 \$, incluant les coûts pour la construction, pour le matériel et pour les dégustations ainsi que les formations avec Mme Jardine. Le montant demandé au CQSR est 2000 \$.

Le déploiement du projet implique différents acteurs : des parents de l'école des Berges (bénévoles); la coopérative Haricot magique; la cuisine collective Bourgeois; possiblement les camps de jour du YMCA (projet « du potager à l'assiette »); l'Engrenage; et Verdir Saint-Roch. Il y a aussi un projet de restaurant à l'école des Berges. M. Desmarais confirme que le projet est ouvert à tous les citoyens du quartier, qui seront rejoints par les organismes partenaires.

À la question de Mme Chabot, qui souhaite savoir qui s'occupe d'arroser les bacs de jardinage dans le quartier, M. Desmarais explique qu'il y a eu désistement des partenaires dans le quartier (Olymbec, Best Western, GM Développement), ce qui peut se répercuter sur l'entretien des bacs.

Résolution CA20-01-32

CONSIDÉRANT l'item 1.1 du Plan d'action 2020-2022 du Conseil de Quartier Saint-Roch pour « Soutenir les initiatives visant à créer des ilots de fraîcheur, des lieux de rencontre, déminéraliser, verdir, créer des liaisons vertes, transformer des espaces sous-utilisés pour y créer des jardins et embellir » ;

CONSIDÉRANT que le projet en question répond aux critères d'admissibilité de l'« Outil d'aide au versement d'une subvention de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou : Grille d'analyse des projets d'initiative du conseil de quartier »;

CONSIDÉRANT le projet présenté lors de la présente assemblée du conseil d'administration visant à construire et mettre en opération une composante de jardinage mobile et pédagogique afin d'enseigner avec Mme Jardine le jardinage à la population, non seulement pour les jardins d'été mais aussi d'automne et d'hiver intérieur, ainsi que 10 bacs de jardinage 2X2 intérieur avec lumières DEL afin d'extensionner les saisons et faire de l'agriculture sur les balcons et à l'intérieur;

CONSIDÉRANT que des administrateurs du CQSR sont intéressés à participer aux activités et à collaborer au projet;

SUR PROPOSITION DE Mme Michèle Dumas-Paradis DUMENT APPUYÉE PAR M. Pierre Maheux, IL EST RÉSOLU QUE le Conseil de quartier Saint-Roch réponde favorablement à une demande de partenariat de M. Yves Desmarais pour un montant de 2,000 \$.

Adopté.

(Les points 20-01-4 et 20-01-5 sont reportés après le 20-01-6).

20-01-6 Dépôt des suggestions de rues piétonnes

M. Pierre Maheux explique qu'une réflexion a déjà été amorcée sur la question des rues piétonnes dans le PPU Saint-Roch Sud et porte sur la rue Ste-Hélène.

La réflexion des administrateurs du CQSR en collaboration avec l'Engrenage a porté sur les rues :

- Lachapelle
- Caron
- DuPont (M. Maheux indique que c'est presque déjà une rue partagée)
- Le Parc Henriette Belley, à côté d'un HLM à proximité (nombreuses familles).
- Voie d'accès au Parc Victoria
- Etc.

Résolution CA20-01-33

Pour donner suite au dépôt d'un document de travail concernant la piétonnisation et les rues partagées :

SUR PROPOSITION DE M. Pierre Maheux DUMENT APPUYÉ PAR Mme Frédérique Lavoie, IL EST RÉSOLU QUE le Conseil de quartier Saint-Roch se positionne en faveur de la piétonnisation de la rue Sainte-Hélène, de faire de la rue Caron une rue partagée et de faire de la rue du Roi, entre Dorchester et Caron, une rue piétonne. Ces aménagements seraient la fin de semaine.

Adopté.

M. Pierre-Luc Lachance précise que la majorité des rues piétonnes qui ont été demandées dans le contexte d'un appel à suggestions de l'administration municipale se situent dans la Cité-Limoilou, avec une majorité de rues dans Saint-Roch et Saint-Sauveur.

La rue Narcisse Belleau serait réaménagée en rue partagée cet été.

20-01-4 Demande de budget d'initiative 2 – sécurité école

Mme Véronique Chabot explique que des administrateurs ont constaté que les voitures vont très vite devant l'école des Berges, sur la rue Prince-Édouard. Leur objectif est d'allouer un budget pour instaurer une mesure, de façon urgente, afin de ralentir la circulation. Ils prennent acte du fait que des mesures plus permanentes pourraient être instaurées ultérieurement par la Ville.

M. Pierre-Luc Lachance explique que la Politique de sécurité routière, dans laquelle cette mesure pourrait s'inscrire, n'est pas encore adoptée.

Résolution CA20-01-34

CONSIDÉRANT QUE des parents ont demandé l'appui du CQSR pour améliorer la sécurité de leurs enfants à la traverse devant l'école des Berges à l'intersection des rues du Parvis et Prince-Édouard pour ralentir la vitesse de la circulation automobile;

CONSIDÉRANT QUE les citoyens ont déjà demandé des mesures d'amélioration de la sécurité telles que l'ajout de trois cases de stationnement de ce côté de la rue et que les mesures demandées ont été refusées sur le motif que des travaux seront effectués à cet endroit dans les prochaines années dans le cadre du Réseau structurant de transport en commun;

CONSIDÉRANT QUE cette intersection à partir d'où les automobilistes accélèrent significativement pour embarquer sur l'autoroute Laurentienne est très fréquentée par les enfants et mérite toute notre attention sans attendre plusieurs années;

CONSIDÉRANT QUE cet enjeu correspond à l'item 2.2 du Plan d'action 2020-2022 du Conseil de Quartier Saint-Roch pour « Soutenir l'amélioration de la sécurité, ainsi que du sentiment de sécurité, dans les déplacements »;

CONSIDÉRANT que des administrateurs du CQSR sont intéressés à collaborer au projet en partenariat avec la résidente Vicki Plourde;

CONSIDÉRANT QUE l'enveloppe annoncée en septembre dernier pour initier des projets en sécurité routière n'est toujours pas disponible;

CONSIDÉRANT que le projet en question répond aux critères d'admissibilité de l'« Outil d'aide au versement d'une subvention de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou : Grille d'analyse des projets d'initiative du conseil de quartier »;

CONSIDÉRANT que l'accord du propriétaire des lieux sera nécessaire;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'une mesure temporaire pour l'été et le début de l'année scolaire, en attendant des mesures permanentes;

SUR PROPOSITION DE Mme Michèle Dumas-Paradis DUMENT APPUYÉE PAR M. Pierre Maheux, IL EST RÉSOLU QUE le Conseil de quartier Saint-Roch demande un montant de 600,00 \$ provenant du budget d'initiative du CQSR pour produire des

fanions ou des pancartes à installer à l'intersection des rues du Parvis et Prince-Édouard pour ralentir la vitesse de la circulation automobile près de l'école des Berges.

Adopté.

Les administrateurs ont également une autre suggestion pour améliorer la sécurité à ce même endroit :

Résolution CA20-01-35

SUR PROPOSITION DE Mme Frédérique Lavoie DÛMENT APPUYÉE PAR M. Philippe Morissette, IL EST RÉSOLU QUE le Conseil de quartier Saint-Roch demande au STMI (service transport et mobilité intelligente) l'installation d'un Photo Radar sur la rue Prince-Édouard qui compte 4 voies de circulation afin de ralentir la vitesse qui passe trop rapidement de 30km/heure à 50km/heure et plus et qui menace la sécurité des nombreux enfants de l'école des Berges qui ont à traverser la rue Prince-Édouard.

Adopté.

20-01-5 Résolution d'appui pour la création d'un parc de proximité

Résolution CA20-01-36

CONSIDÉRANT le document présenté par la résidente du quartier ci-joint en annexe;

CONSIDÉRANT l'item 1.1 du Plan d'action 2020-2022 du Conseil de Quartier Saint-Roch pour « Soutenir les initiatives visant à créer des ilots de fraîcheur, des lieux de rencontre, déminéraliser, verdier, créer des liaisons vertes, transformer des espaces sous-utilisés pour y créer des jardins et embellir » ;

CONSIDÉRANT QUE la transformation d'un stationnement au coin des rues du Parvis et de LaSalle en parc de proximité, c'est-à-dire l'acquisition de ce terrain par la Ville, donnerait l'occasion d'actualiser le Plan particulier d'urbanisme de Saint-Roch, tel que stipulé: créer un parc, verdier le quartier, valoriser un des axes piétonniers prioritaires nord-sud, et favoriser l'agriculture urbaine. Or, comme il est mentionné dans le PPU du secteur sud de Saint-Roch, les occasions d'acquisition de terrains qui pourraient être utilisés pour du verdissement sont rares dans le quartier, d'autant que ce terrain se situe dans un des axes piétonniers prioritaires.

SUR PROPOSITION DE Mme Michèle Dumas-Paradis DÛMENT APPUYÉE PAR Mme Frédérique Lavoie, IL EST RÉSOLU QUE le Conseil de quartier Saint-Roch demande à la Ville de Québec de transformer le terrain de stationnement situé au coin de la rue du Parvis et de la rue Lasalle en parc de quartier.

Adopté.

Mme Véronique Chabot mentionne qu'il y a effectivement un document à joindre à la résolution, tel que mentionné dans les « Considérant ».

**

Mme Vicki Plourde se joint à la réunion et rappelle que dans le cadre de l'élaboration du PPU il avait été souligné que la Ville serait intéressée à faire l'acquisition de terrains pour créer des parcs. Mme Véronique Chabot remercie Mme Plourde d'avoir interpellé le CQSR à ce sujet.

Mme Michèle Dumas-Paradis souligne qu'il pourrait s'agir d'une occasion pour le propriétaire du terrain de poser un geste en faveur de l'environnement.

L'assemblée ordinaire est levée à 21h.